

Le PRÉSIDENT: C'est juste, M. Brooks. Dès que la séance aura été ajournée, nous procéderons au choix des membres du comité directeur.

M. QUELCH: Si, par exemple, certaines associations d'anciens combattants insistent fortement pour que nous étudions une question qui n'est pas de notre domaine, le Comité ne pourrait-il pas demander que son mandat soit élargi de façon à inclure l'étude de cette question?

Le PRÉSIDENT: Je pourrais recommander pour le Comité des attributions plus étendues, mais l'extension demandée ne porterait pas sur cette question en particulier.

M. CROLL: La Chambre n'a-t-elle pas étudié, lors du débat sur le Comité, la question d'en étendre les pouvoirs? Ne discutons-nous pas un problème sur lequel la Chambre s'est déjà prononcée? Je crois que lorsque M. Herridge et vous-même, M. Brooks, avez présenté un projet d'amendement visant à étendre nos attributions, le ministre a déclaré: "Non, les attributions du Comité vont demeurer telles quelles". Aussi, nos chances d'obtenir une extension sont très minces. Quoi qu'il en soit, il me semble que c'est en nous consacrant à l'étude des projets de loi que nous pourrions réaliser une partie de notre programme actuel plutôt qu'en discutant l'extension de notre mandat. Poursuivre une pareille discussion serait une perte de temps.

M. QUELCH: Il faut tenir compte toutefois du fait que ces recommandations seraient le résultat de nouveaux témoignages recueillis par le Comité, témoignages dont on ne disposait pas au moment où la question a été réglée à la Chambre.

Le PRÉSIDENT: A la question de savoir si nous pouvons demander une extension de notre mandat, je réponds par l'affirmative. Quant à savoir si une telle recommandation serait agréée, je vous prie de vous reporter aux remarques de M. Croll.

M. GILLIS: Le Comité est-il présentement autorisé à formuler des recommandations concernant la Loi des allocations aux anciens combattants?

Le PRÉSIDENT: Je répondrai qu'il ne l'est pas, si ces recommandations entraînent une dépense des deniers publics. Mais nous ne pouvons rien recommander dans le moment étant donné qu'il n'y a rien au programme. Il s'agit d'une discussion purement académique.

M. GILLIS: M. Croll a affirmé que des projets de loi seront soumis au Comité. A considérer nos attributions, dois-je conclure qu'il ne nous sera déferé aucun projet de loi visant à étendre ou à élargir la Loi des allocations aux anciens combattants?

Le PRÉSIDENT: C'est là une conjecture qui peut ou non se vérifier. J'ignore et vous ignorez également ce que le gouvernement proposera.

M. GILLIS: Monsieur le président, voici ce que je vous propose: après avoir consulté les autorités du ministère, pourriez-vous, à la prochaine séance, rendre une décision sur la question de savoir si nous pouvons formuler des recommandations au sujet de la Loi des allocations aux anciens combattants? Jen serais bien aise et, si nous ne sommes pas en mesure de le faire, ne perdons pas de temps à convoquer ces gens.

Le PRÉSIDENT: Je puis vous dire dès maintenant que dans le cadre de nos attributions actuelles, nous ne sommes aucunement autorisés à faire des recommandations au sujet de la Loi des allocations aux anciens combattants. Nous ne pouvons nous occuper que des questions qui nous ont été soumises, mais dans le moment rien ne nous a été déferé.

M. BROOKS: En vertu de nos attributions, ces organisations peuvent le faire, mais nous devons nous contenter d'étudier les questions qui nous ont été soumises, et si leur nombre est très restreint...